

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024
AB/NC

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240701-24_084-DE



Objet : Adhésion à l'association HYDREOS pour l'année 2024

N° : DCM_2024/084

PUBLIÉE LE : 02/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que suite à la présentation des enjeux du PGSSE par Hydreos, il est proposé d'y adhérer pour l'année 2024.

HYDREOS, Pôle de l'eau du Grand Est est un acteur de la transition écologique des entreprises et des territoires et un accélérateur d'innovation collaborative sur le sujet de l'eau.

Le pôle a pour mission de valoriser les innovations pour assurer la gestion durable de l'eau en atténuant l'impact du changement climatique et en préservant la ressource en eau aussi bien en quantité qu'en qualité.

Pour mener à bien ces transitions, HYDREOS fédère une communauté d'adhérents à l'échelle de la région Grand Est, mais aussi au-delà et accompagne les collectivités locales, les entreprises utilisatrices d'eau, les offreurs de solutions innovantes, les universités et les laboratoires de recherches.

À ce titre, il convient d'adhérer à l'association HYDREOS pour l'année 2024.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une adhésion à HYDREOS pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une adhésion à HYDREOS pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.